



ARRETE LE :

APPROUVE LE :

Zonage réglementaire :

- UA** Noyau historique dense des bourgs et villages à dominante d'habitat
- UB** Tissu récent à dominante d'habitat pavillonnaire
- UC** Tissu mixte des bourgs et villages aux formes urbaines variées
- NJ** Zone correspondant aux fonds de jardin en limite de zones d'habitat
- UF** Espace à dominante d'activités artisanales et industrielles
- UFC** Espace à dominante d'activités artisanales et industrielles
- Ueq** Zone à dominante d'équipements
- Ueqh** Zone de l'emprise du camping municipal de Lœuilly
- UP** Ensemble patrimonial remarquable
- Ur** Site dédié au pôle équestre et à ses activités connexes
- Ux** Zone dédiée aux constructions ou installations liées ou nécessaires aux infrastructures de transport
- Nc** Zone naturelle constructible sous conditions
- Np** Parcs et jardins des demeures remarquables
- N** Zone naturelle inconstructible
- Nl** Zone naturelle à vocation de loisirs
- A** Zone à vocation agricole
- AU** Zone à urbaniser à long terme à vocation principale d'habitat
- AUF** Zone à urbaniser à vocation d'activités artisanales et industrielles
- ZAUF** Zone à urbaniser à long terme à vocation d'activités artisanales et industrielles
- ZAC** Zone à urbaniser à long terme pour l'extension du camping

Prescriptions :

- Bâtiment en zone agricole ou naturelle susceptible de changer de destination
- Emplacement réservé
- Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Orientations d'Aménagement et de Programmation-Grande emprise foncière
- Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limités

Risques naturels :

- Zone prioritaire pour la gestion des eaux pluviales
- Périmètre où s'applique le PPRi « Vallée de la Somme »
- Secteur de type A concerné par un axe de ruissellement faisant l'objet de prescriptions réglementaires particulières (R151-31)
- Secteur de type B concerné par un axe de ruissellement faisant l'objet de prescriptions réglementaires particulières (R151-34)

